



La Soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

22 février 2005

Par l'équipe du Collectif

Numéro 187



Les nouvelles courent

Un remaniement qui accentue le virage à droite

Vous aurez suivi comme nous le remaniement ministériel effectué vendredi dernier sous le signe de la «discipline» par le premier ministre Jean Charest. Le résultat général de ces changements ? Alors que ça commençait à grincer dans les troupes libérales, le cabinet du premier ministre vient de donner un tour de clé évident vers plus de droite, plus de murs et moins de social. Très inquiétant.

Main basse du marché sur les finances publiques

À quelques semaines du budget du Québec, on aura vu à cette occasion Yves Séguin quitter le conseil des ministres et être remplacé aux Finances par Michel Audet, ancien président de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Le tout sous les applaudissements même pas discrets des milieux d'affaires.

Comment comprendre ce changement subit de ministre des Finances à un moment où celui-ci est d'habitude tout absorbé par le budget à livrer ? Deux clés : en quelques heures les baisses d'impôt revenaient en tête de liste et ça filait pas mal plus doux par rapport au fédéral. Nous aurons vite compris qu'il y avait des divergences importantes sur le budget à venir entre un Yves Séguin qui s'est tenu debout et le cabinet du premier ministre.

Nous avons commenté les premiers mois du gouvernement Charest en parlant de correction du marché sur les avancées citoyennes des dernières années. Devons-nous cette fois parler, deux ans plus tard, de prise de contrôle par le marché sur les finances publiques du Québec ?

Cela montre l'importance de soutenir et de rendre bien visible la plateforme budgétaire développée cette année par le Réseau de vigilance (voir sur notre site Internet). À nous de jouer.

«Ça suffit les préjugés !»

Des actions devant le mur



Bonjour tout le monde ! Pendant que le gouvernement augmente d'un cran son virage à droite avec le remaniement ministériel de vendredi dernier (voir ci-contre), nous persistons dans notre campagne «Ça suffit les préjugés !». Devant les murs qui se dressent, nous vous invitons à poursuivre le travail d'objection et de résistance sur deux points précis, la question de l'aide sociale et celle des médicaments.

Commençons par la campagne éclair que nous vous proposons pour le prochain mois.

Une prescription au ministre de la Santé

Vous trouverez sur une page jointe à la présente *Soupe au caillou* tout ce qu'il faut pour soigner le ministre de la Santé de son infection aiguë aux préjugés. L'objectif : l'accès gratuit aux médicaments prescrits pour l'ensemble des personnes ayant un revenu de 12 000\$ et moins.

Le Collectif s'est expliqué en long et en large de cette demande dans le mémoire intitulé «*Infection aux préjugés !*» qu'il a déposé le 11 février dernier à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale au sujet de la *Politique du médicament* mise en consultation par le ministre de la Santé Philippe Couillard. Rappelons que, sous prétexte d'incitation à l'emploi, le ministre



remet à plus tard le rétablissement de la gratuité des médicaments promis aux personnes assistées sociales jugées sans contraintes sévères à l'emploi alors qu'il est prêt à le faire -- bravo pour ça au moins ! -- pour les personnes âgées qui ont le supplément de revenu garanti, autrement dit un revenu, faible, d'environ 12 000\$. Le hic : les personnes à l'aide sociale qu'on décide de faire attendre à la semaine des quatre jeudis, ont des revenus deux fois moindres ! Diagnostic : il faut être atteint de préjugés sévères envers les personnes assistées sociales. Qu'est-ce que l'incitation à l'emploi a à voir avec la santé ? Rx : «injecter sans attendre les millions», plus ce que vous jugerez utile d'ajouter sur la feuille de prescription pour soigner l'infection aux préjugés du ministre et de sa politique. À retourner au Collectif avant le 21 mars 2005, si possible dans un contenant de médicaments. Nous ferons suivre.

Aide sociale : on persiste et signe ! La déclaration citoyenne, 2e édition

L'automne dernier nous a montré à quel point le gouvernement tente de se détourner, par une réforme de l'aide sociale imposée et interposée, de son obligation d'appliquer l'esprit et la lettre

Une huitième ministre en dix ans à l'Emploi et la Solidarité sociale

Michelle Courchesne remplace dorénavant Claude Bécharde comme ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Le Collectif va bien sûr demander rapidement une rencontre à la nouvelle ministre. Il faudra voir comment elle se positionnera sur la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et sur les différentes questions en jeu à l'aide sociale dont le projet de loi 57.

Après Jeanne Blackburn, Louise Harel, André Boisclair, Agnès Maltais, Jean Rochon, Linda Goupil, Claude Bécharde, c'est la huitième ministre en dix ans à avoir le portefeuille (!!) Emploi et/ou Solidarité sociale, sans compter Nicole Léger qui a été déléguée pendant deux ans à la Lutte contre la pauvreté. La loi 112 parle de constance et de cohérence. C'est certainement le cas de la vigilance citoyenne, toujours là pour informer les nouveaux et les nouvelles ministres des prochains pas à faire en direction d'un Québec sans pauvreté !

Colloque sur la loi 112

Parmi les activités à inscrire à votre agenda, il y a le Colloque du 22 avril prochain, organisé par la Fondation Robert Sauvé et le Collectif, qui portera sur «La loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : genèse, bilan et perspectives». Vous trouverez un dépliant avec le programme et un formulaire d'inscription sur le site Internet du Collectif. C'est le temps d'y voir.

Ce croisement d'expertises qui aura lieu à Montréal au Centre St-Pierre fera se rencontrer juristes, intervenantEs et militantEs. Il sera une très bonne occasion «de poser les questions nécessaires pour avancer en dignité et en droit vers un Québec sans pauvreté». Il arrive à un moment crucial, alors qu'un recours juridique est intenté par le Front commun des personnes assistées sociales du Québec sur la non application de la clause d'impact de la loi 112. Bref il faut le voir comme un moment pour s'équiper pour la suite. Au programme le matin, trois thèmes : «La genèse de la Loi 112», «Les institutions face à la Loi 112» et «Les instruments juridiques de lutte à la pauvreté : expériences passées et présentes». En après midi, des ateliers sur le thème : «Instruments, moyens et alliances pour un prochain pas vers un Québec sans pauvreté».

de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* dite loi 112. L'opposition a été très forte à la stratégie de demi indexation des prestations des personnes jugées aptes au travail, au projet de loi 57 déposé pour remplacer la loi actuelle sur l'aide sociale et aux modifications au règlement actuel de l'aide sociale qui a introduit des coupures pour 44 M\$ en janvier dernier. Le projet de loi 57 a échappé à une adoption à toute vapeur sous le bâillon en décembre, mais il n'a pas pour autant été retiré. Quant aux coupures, elles sont malheureusement en application depuis janvier. On ne peut pas laisser faire ça.

Lors de la dernière rencontre du Collectif, au début de février, nous avons convenu de reprendre l'initiative pour exiger l'application de la loi 112 et de poursuivre la campagne «Ça suffit les préjugés !» commencée à l'automne. Sur la question de l'aide sociale, cette campagne garde les deux volets de l'automne et en rajoute un troisième :

1. Continuer le geste de porter un morceau de «tape» rouge pour marquer notre objection à des politiques qui condamnent les gens à vivre dans le rouge.

2. Poursuivre la campagne de signature de la *Déclaration citoyenne*. La plupart des enjeux indiqués dans cette déclaration à l'automne continuent d'être d'actualité. Déjà à l'automne plus de 4000 personnes et 500 groupes ont signé la déclaration. Pendant que le projet de loi 57 est sur la glace, nous continuons à cumuler les appuis. Disons jusqu'au 31 mai. On vous invite à la faire signer là où elle n'a pas encore été signée (il ne s'agit pas de la faire signer deux fois !). Un effort particulier est à faire pour la faire signer par des intervenantEs qui sont dans des positions de décision à divers niveaux locaux, régionaux, nationaux, et par des parlementaires de l'opposition ou du parti au pouvoir qui seraient d'accord avec la position proposée. Pour vous faciliter le travail, vous trouverez sur notre site la liste des signatures qui avaient été obtenues au moment du dépôt de cette déclaration à l'Assemblée nationale au début décembre.

3. Exiger, par les moyens qui vous sembleront appropriés, l'abolition des pénalités pour refus de mesure ou d'emploi, annoncée l'an dernier pour le 1er avril 2005 dans le plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté. Cette mesure, la seule à retenir du projet de loi 57, doit être mise en application même si ce projet de loi ne fait pas l'affaire et doit être retiré.

Vous trouverez sur notre site Internet une feuille recto-verso, édition hiver et printemps 2005, pour vous permettre de continuer à faire circuler la *Déclaration citoyenne*.

Un dépliant pour se suivre

Vous trouverez aussi sur notre site Internet un dépliant complémentaire à ces deux volets -- aide sociale et médicaments -- de notre campagne «Ça suffit les préjugés !» Il est à l'intention des multiplicateurs et des personnes qui veulent une information plus complète. Il regroupe et met à jour les informations essentielles à connaître. Vous excuserez la densité : il a en contrepartie l'avantage de contenir l'information de base sur une feuille recto-verso à plier en deux. À considérer comme un aide-mémoire.

Voici donc, en espérant qu'elle vous facilitera le travail, une trousse minimaliste en trois feuilles -- aide sociale, médicaments et dépliant -- pour vous permettre de continuer à confronter les murs qui, par les temps qui courent, se dressent en obstacle à des choix de solidarité faits solennellement dans une loi il y a deux ans.

Dans une animation à Granby l'autre jour à la CDC de la Haute Yamaska, les personnes présentes ont bien dit ce que l'expérience de ces murs provoque. Il est facile de se sentir mêlée, déprimée, indignée devant des décisions gouvernementales déboussolées par les préjugés. **C'est normal !** Générer le sentiment d'impuissance est... bien utile pour détourner les gens de leur pouvoir d'agir. Nous avons fait du chemin depuis 1998. Une loi unique au monde impose depuis 2002 de mettre le cap vers un Québec sans pauvreté. **Alors go !** Exigeons qu'on en applique l'esprit et la lettre. Ce n'est pas nous qui reculons, comme on l'a dit à Porto Alegre, c'est le gouvernement qui essaie de le faire. Ne l'oublions pas et surtout, ne le permettons pas ! 



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9. Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740
Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca